

Principales situations et procédures en Habitat indigne

Règlement Sanitaire Départemental (RSD)

Maire

Logement qui ne respecte pas les **règles d'hygiène et d'habitabilité** prescrites par le règlement sanitaire départemental

Désordres les plus fréquents

- Défaut de ventilation, humidité
- Infiltrations (toiture, gouttières)
- Présence de nuisibles (rats, cafards...)
- Absence de pièce de 9 m²
- Mauvais raccordement au réseau d'eaux usées
- Mauvais entretien des parties communes

Non décence

CAF
MSA

Logement qui présente un **mauvais entretien, un manque d'éléments de confort**

Le propriétaire doit fournir un logement décent
→ sécurité, santé du locataire, équipements essentiels du logement, performance énergétique

Désordres les plus fréquents

- Installation électrique défectueuse
- Fenêtres en mauvais état
- Ventilation et éclairage naturel insuffisants
- Pièce principale inférieure à 9 m²...



Sécurité

Maire

Immeuble, vacant ou non, présentant un **danger pour la sécurité des occupants ou des passants**

Danger qui émane de l'immeuble lui-même

Désordres les plus fréquents

- Menace d'effondrement de mur, de plancher, gouttière, balcon ou toiture
- Garde-corps ou marches d'escaliers descellés
- Enduit de façade soufflé
- Souche de cheminée fissurée...

Insalubrité

Préfet

Immeuble, vacant ou non, constituant un **danger ou risque pour la santé ou la sécurité des personnes**

par lui-même ou par les conditions dans lesquelles il est occupé, exploité ou utilisé

Désordres les plus fréquents

- Défaut d'étanchéité ou d'isolation
- Risques d'incendie
- Dangereux de l'installation électrique ou de gaz
- Présence de plomb
- Cumul d'infractions au RSD



Comment signaler ?



<https://histologe.beta.gouv.fr>

INFO LOGEMENT INDIGNE

☎ 0806 706 806*

* appel non surtaxé